

Mise en gaz de la DSP (Délégation de Service Public)
à Saint-Pierre-Brouck
avril 2024



RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION ET DES DSP GAZ 2023-2024

RAPPORT PRESENTE EN CCSPL LE 29 AOUT 2025
ET EN COMITE SYNDICAL LE 16 SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE

- 1 ÉDITO
- 2 PRÉSENTATION ET MISSIONS DU TE FLANDRE
- 3 LA CONCESSION ET LES DSP DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ EN FLANDRE AU 31/12/2024
- 4 L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ
- 5 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 2022
- 6 QUALITÉ DU GAZ, QUALITÉ DE FOURNITURE
- 7 PATRIMOINE ET TRAVAUX
- 10 INCIDENTS
- 11 LES USAGERS DE LA CONCESSION ET DES DSP GAZ
- 12 FAITS MARQUANTS
- 13 ÉLÉMENTS FINANCIERS
- 14 TRANSITION ÉNERGETIQUE : ABANDON DES ÉNERGIES FOSSILES



ÉDITO

Dans le cadre du traité de concession gaz et des DSP (Délégations de Service Public), le Territoire d'Énergie Flandre rend compte de l'activité sur son territoire pour les années 2023 et 2024. Cette période confirme la qualité du partenariat avec GRDF, concessionnaire engagé dans l'amélioration continue de la fourniture de gaz naturel et gaz vert aux usagers.

Les actions menées ont notamment porté sur le déploiement de nouvelles unités de méthanisation agricole, la création de réseaux de maillage pour renforcer la desserte, ainsi que l'accompagnement des usagers dans la transition énergétique, avec l'abandon progressif du fioul et du gaz propane.

Le Territoire d'Énergie Flandre et GRDF poursuivent ensemble une ambition commune : construire un réseau de gaz moderne, performant et durable, au service des habitants et des enjeux environnementaux du territoire. Cette dynamique de travail, fondée sur la confiance et la coopération, reste essentielle pour garantir une desserte de qualité aujourd'hui et demain.



Michel DECOOL,
Président du TE Flandre

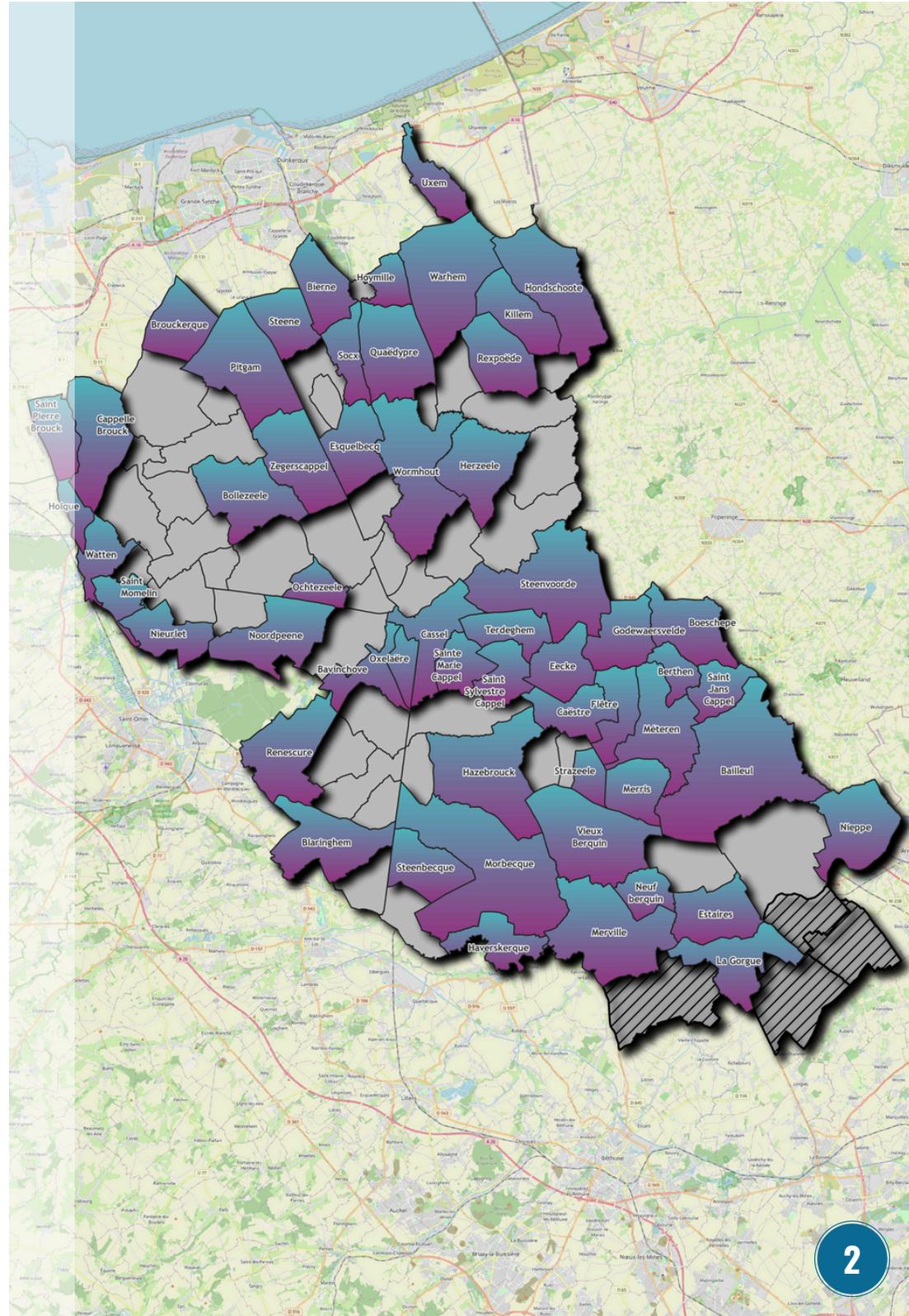
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Decool'.

PRÉSENTATION ET MISSION DU TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

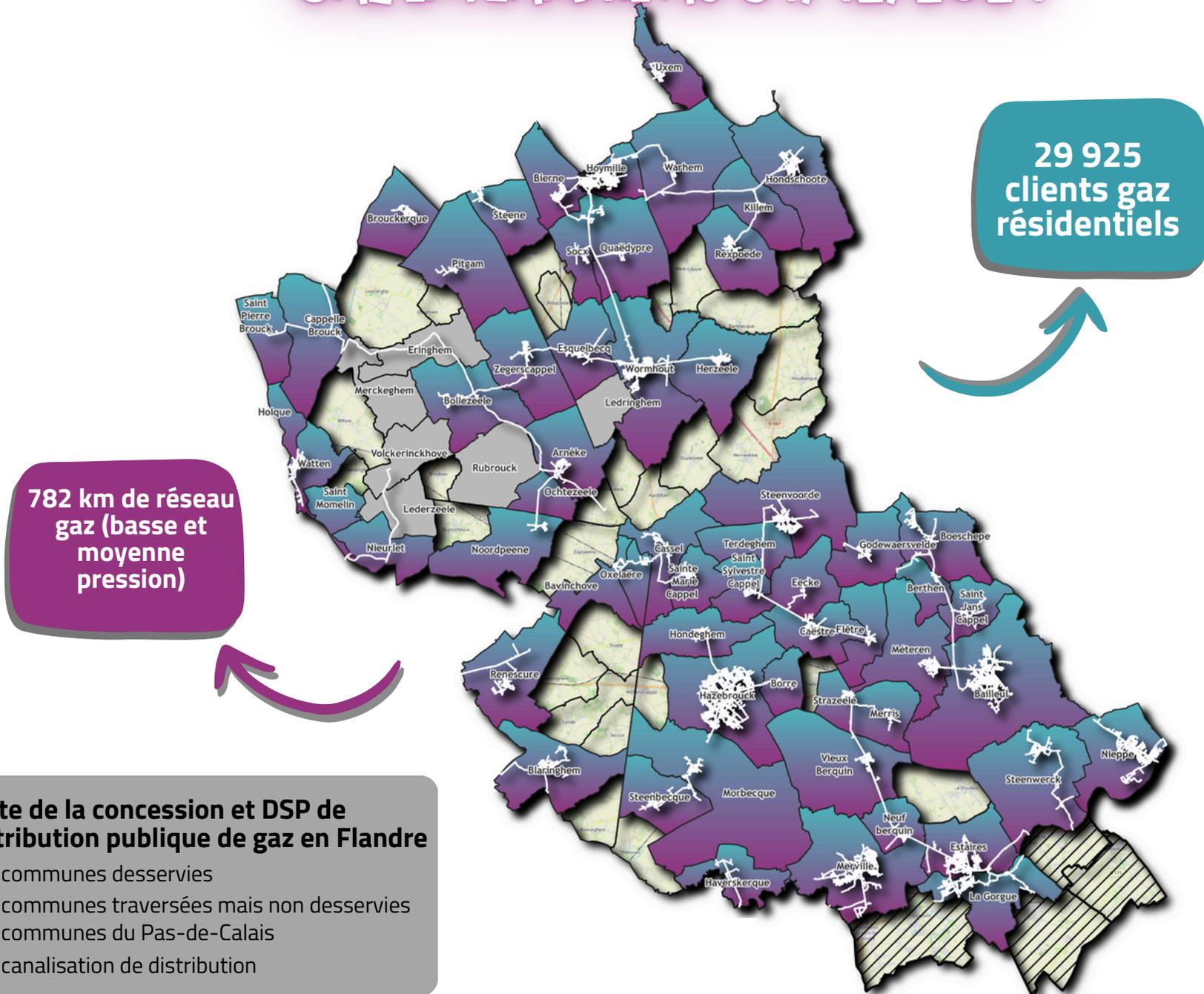
Le TE FLANDRE (anciennement SIECF Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre), a été créé en 1966 (par arrêté préfectoral du 24 juin 1966). Il est autorité organisatrice de la distribution publique de gaz depuis 2000.

Le TE FLANDRE est constitué de 98 communes adhérentes, représentant 199 706 habitants, au 31 décembre 2024.

Les 4 communes du Pas de Calais n'entrent pas dans la concession de distribution publique de gaz du TE FLANDRE. Les 94 communes du Nord ont transféré leur compétence AODE gaz au TE FLANDRE.



LA CONCESSION ET LES DSP DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ EN FLANDRE AU 31/12/2024



L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ



L'article 15 de la loi du 3 janvier 2003 dispose que le service public de gaz naturel est organisé, chacun pour ce qui le concerne, par l'Etat (transport) et les communes ou leurs établissements publics de coopération (distribution).

L'ensemble des 94 communes du département du Nord, adhérentes au TE FLANDRE, ont transféré leur compétence gaz.

Sur ces 94 communes, 61 communes sont desservies en gaz. Un concessionnaire unique intervient sur le territoire, à savoir GRDF.

Le Syndicat dispose de 3 contrats avec GRDF :

→ La concession historique desservant 51 communes du territoire, signée le 5 décembre 2003 pour une durée de 30 ans. Un nouveau modèle de contrat a été signé le 27 avril 2023 pour prolonger la concession historique jusqu'en 2043.

Contrat historique : Arnêke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence, elles sont intégrées au contrat historique par avenant, depuis le 1er janvier 2014.

→ La délégation de service public 2009 (DSP) desservant 7 communes, signée le 6 juillet 2009, pour une durée de 30 ans

DSP 2009 : Haverskerque, Herzeele, Hondeghem, Merris, Nieurllet, St Momelin, Strazeele

→ La délégation de service public 2022 (DSP) desservant 2 communes, signée le 7 avril 2022, pour une durée de 2 ans de travaux et 30 ans d'exploitation

DSP 2022 : Cappelle-Brouck et Saint-Pierre-Brouck





DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 2022

La Délégation de Service Public 2022 a été signée le **7 avril 2022 à Saint-Pierre-Brouck** entre Michel DECOOL, Président du TE Flandre et Philippe LAHET, Directeur Nord-Ouest de GRDF pour une durée de 32 ans (2 ans de travaux et 30 ans d'exploitation).

Plusieurs raccordements ont été réalisés :

- l'usine de chicorée SONODE qui profite de cette dynamique pour convertir son mode de séchage initialement au fioul pour le gaz naturel et ainsi décarboner son process industriel
- 5 bâtiments publics à Cappelle-Brouck
- 5 bâtiments publics à Saint-Pierre-Brouck
- 24 logement particuliers
- et 2 commerces situés sur le tracé

MAILLAGE DE GAZ VERT

Pour accroître les capacités d'accueil du réseau de gaz naturel et ainsi permettre l'injection du biométhane sur le Département du Nord, GRDF en coordination avec le TE Flandre, le Département du Nord et la CCHF, a entrepris un chantier de maillage entre Bollezeele et Bourbourg.

Cette création de 25 km de canalisation traverse également les communes de Rubrouck, Eringhem, Merckeghem et Cappelle-Brouck.

Ce tracé a principalement été influencé par l'installation de l'unité de méthanisation de la SAS IOOS Énergies Agricoles située à Wemaers-Cappel qui a donné lieu à une canalisation allant de l'installation jusqu'à Bollezeele en passant par Rubrouck et Arnèke.

Il a fallu effectuer un premier forage sous le chemin de fer SNCF à Arnèke et un second sous le canal de la Haute Colme afin de mener à bien ce chantier.

La canalisation créée dans le cadre du maillage est entièrement prise en compte dans le contrat de concession historique



QUALITÉ DU GAZ, QUALITÉ DE FOURNITURE

Le gaz naturel est constitué, pour l'essentiel, d'un hydrocarbure, le MÉTHANE : CH₄.

Le gaz naturel, provenant de la lente métamorphose de micro-organismes, est un matériau d'origine naturelle issu de minéraux. Il est une source d'énergie primaire car il est consommé en l'état, suite à son extraction de la roche.

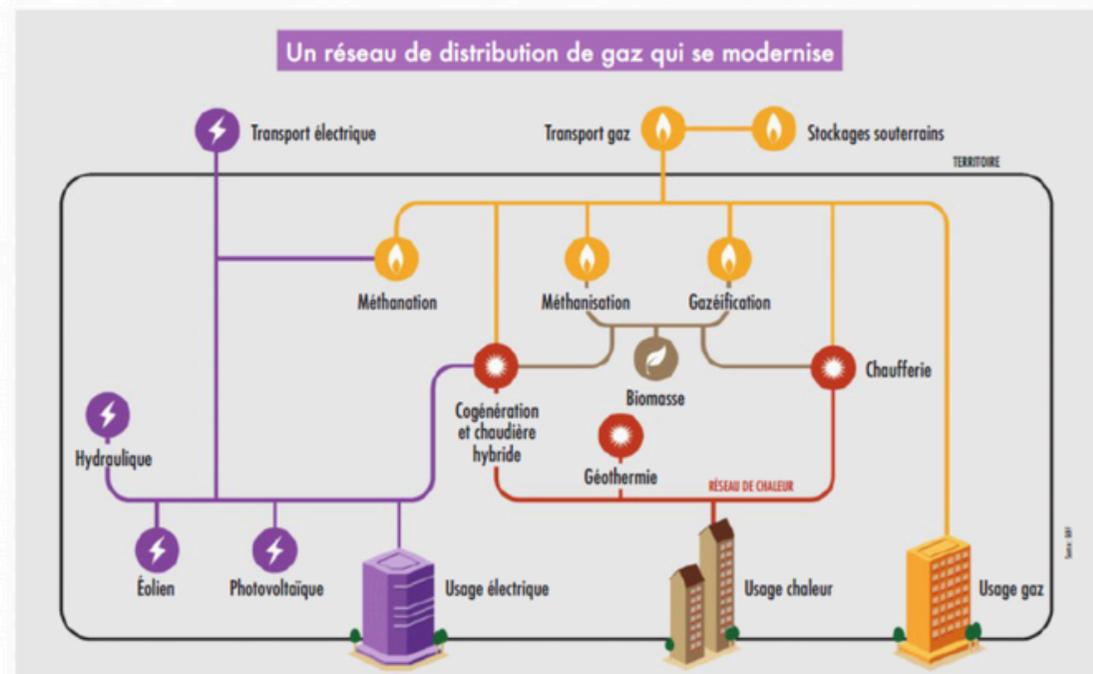
La principale caractéristique du gaz naturel (famille des gaz combustibles) est son pouvoir calorifique, quantité de chaleur dégagée par la combustion de l'unité de volume de gaz (PC).

La France est approvisionnée par deux types de gaz naturel : le gaz de type H (Haut pouvoir calorifique), et le gaz de type B, desservant le Nord de la France. D'autre part, deux autres caractéristiques rendent intéressantes ce gaz : Son éventuelle interchangeabilité, c'est-à-dire son aptitude à alimenter les mêmes appareils domestiques sans qu'il y ait à modifier les brûleurs et avec au plus, un simple réglage des brûleurs pour les appareils industriels. Sa densité, qui est plus petite que celle de l'air.

Le gaz naturel n'est pas toxique, est incolore, mais peut former avec l'air ambiant un mélange détonant ou inflammable dès que sa concentration dépasse 5 %. Pour éviter de laisser une fuite de gaz atteindre ce mélange, le gaz naturel est odorisé au niveau du réseau de transport de façon à alerter l'utilisateur sur une éventuelle fuite de gaz bien avant qu'elle soit dangereuse.

Le gaz naturel est par ailleurs un gaz peu polluant, par rapport à d'autres énergies, en ce qui concerne les éléments dits polluants rejetés dans l'air après combustion (25 % de rejets de CO₂ en moins que le fioul lourd)

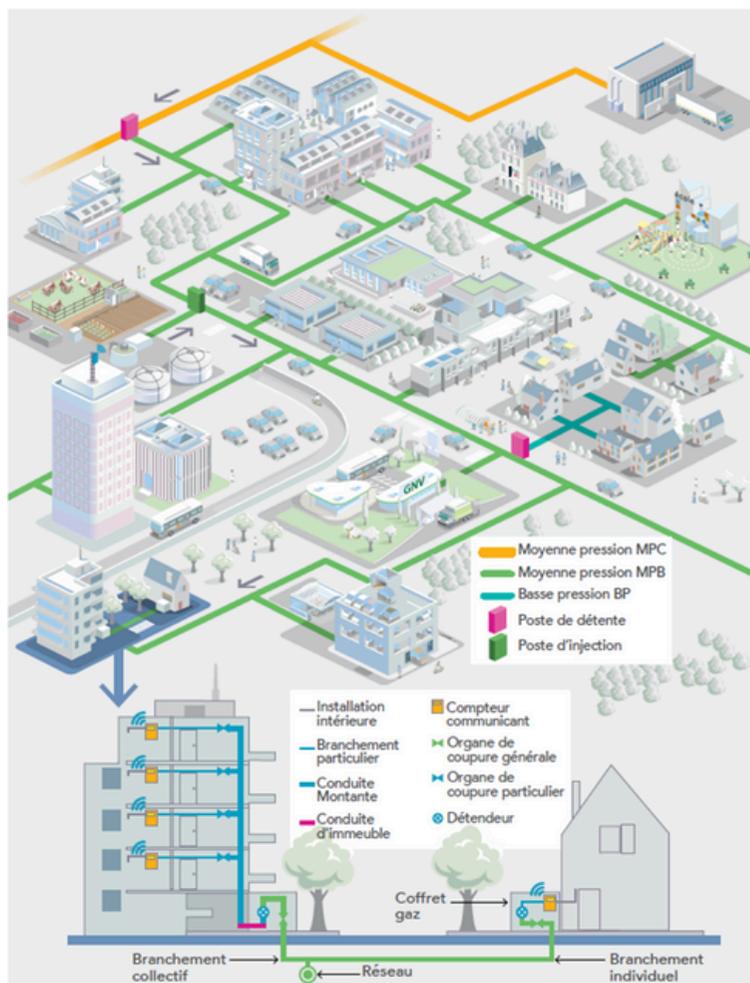
UNE COOPÉRATION DES RÉSEAUX À LA MAILLE LOCALE



PATRIMOINE ET TRAVAUX

Gaz B, gaz H

Les fournisseurs de gaz naturel ne facturent pas la quantité de gaz consommé – même s'ils la mesurent, en m³, mais l'équivalent en énergie, exprimée en MWh. Une des raisons principales ? En France, deux types de gaz (le « B » et le « H ») cohabitent. Et cela va est actuellement en train de changer.



Le point sur la conversion Gaz B/Gaz H

Le Gaz B provient principalement des Pays-Bas. Il est distribué seulement dans le Nord de la France et présente une teneur élevée en azote, ce qui diminue son pouvoir calorifique – d'où le nom « gaz B », pour « Bas pouvoir calorifique ».

Le Gaz H provient de la Mer du Nord, de la Russie et de l'Algérie. Il est distribué sur 90% de l'Hexagone et est plus pauvre en azote, ce qui lui donne un « Haut pouvoir calorifique » - d'où le nom « gaz H ».

La fin du gaz B prévue pour 2029

Le Nord du pays est donc alimenté en gaz B, mais cela change actuellement : en effet, les contrats d'approvisionnement de la France en gaz naturel issu du champ de Groningue (Pays-Bas) ne seront plus renouvelés à partir de 2029, en raison d'une baisse de la production. Les réseaux actuellement alimentés en gaz à bas pouvoir calorifique (utilisés par 1,3 million de clients en distribution et une centaine de clients industriels, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise) devront donc être convertis pour fonctionner avec du gaz à haut pouvoir calorifique (gaz h).

En concession historique

739 km de réseaux au 31/12/2024
Et **29 529** clients résidentiels (soit **94.2%**)

En Délégation de Service Public 2009

39 km de réseaux au 31/12/2024
Et **392** clients résidentiels (soit **93.1%**)

En Délégation de Service Public 2022

3,9 km de réseaux au 31/12/2024
4 clients résidentiels et **5** tertiaire (soit **44.4%**)

SOIT UN TOTAL DE 781.9 KM DE CANALISATIONS ET 29 925 CLIENTS RÉSIDENTIELS

PATRIMOINE ET TRAVAUX

Type de pression dans les canalisations

Dans la concession historique

TYPE DE PRESSION	EN KM
Basse Pression	4,997 km
Moyenne pression (supérieure ou égale à 0.4 bar)	734 km

Dans la délégation de service public de 2009

TYPE DE PRESSION	EN KM
Basse Pression	0
Moyenne pression (supérieure ou égale à 0.4 bar)	39 km

Dans la délégation de service public de 2022

TYPE DE PRESSION	EN KM
Basse Pression	0
Moyenne pression (supérieure ou égale à 0.4 bar)	3,954 km

Type de canalisation dans les réseaux :

Dans la concession historique

TYPE DE PRESSION	EN KM
Polyéthylène	606 km
Acier	131 km
Fonte ductile	2,249 km
Autre	0 km

Dans la délégation de service public de 2009

TYPE DE PRESSION	EN KM
Polyéthylène	39 km
Acier	2 m
Fonte ductile	0 km
Autre	0 km

Dans la délégation de service public de 2022

TYPE DE PRESSION	EN KM
Polyéthylène	3920 m
Acier	34 m
Fonte ductile	0 km
Autre	0 km

Travaux de développement

Dans la concession historique : 23 km en 2023 et 1,521 km de réseau neuf en 2024

Dans la DSP 2009 : 517 m de réseau neuf en 2023 et 0 m en 2024

Dans la DSP 2022 : 4 442 m de réseau neuf en 2023 et 3 954 m en 2024

PATRIMOINE ET TRAVAUX

Adaptation et modernisation des ouvrages

Dans la concession historique

2023	COMMUNE	Adresse	Longueur
	HOYMILLE	Rue du Général de Gaulle	1036 m
	NIEPPE	Rue de Bailleul	4 m
	HAZEBROUCK	Route de Merville	2 m
Route de Borre		1 m	
TOTAL			1043 m

2024	COMMUNE	Adresse	Longueur
	ESTAIRE	Rue Kennedy, résidence du moulin	832 m
		Rue de l'égalité	180
	STEENWERCK	Rue de la Croix du Bac	1 m
TOTAL			1013 m

Dans la délégation de service public de 2009

Pas de travaux de modernisation mais création de nouvelles canalisations

Dans la délégation de service public de 2022

Pas de travaux de modernisation mais uniquement des travaux de création de nouvelles canalisations

L'attention du concessionnaire est attirée sur le choix et le suivi des prestataires de travaux. Dans le cadre du chantier de renouvellement à Hoymille (Eté 2023), la commune et le TE Flandre déplorent la piètre qualité des travaux réalisés par le prestataire choisi par GRDF. Après interventions de la commune et des services du TE Flandre, la situation a pu se normaliser sur le chantier de Hoymille. Le TE Flandre a été rencontré d'importantes difficultés avec un prestataire de GRDF au cours de l'année 2023.

L'attention du concessionnaire est attirée sur la qualité des devis transmis aux usagers de la concession. A titre d'exemple, les services de GRDF ont transmis à la commune de Boeschepe, en juillet 2024, un devis de 27 985,78 € HT pour un déplacement d'ouvrage dans le cadre de travaux sur des bâtiments publics communaux. Après interventions des services du TE Flandre, le devis a été modifié et porte finalement sur un montant de 18 912,86 € HT.

Les devis doivent être réalisés sur place en tenant compte des réalités de terrains. Ils doivent être au plus juste afin de ne pas pénaliser financièrement les usagers de la concession, et notamment les communes du territoire.

INCIDENTS

Le plan anti-endommagement

Une réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

La réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens a conduit à un nouveau cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012.

Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers (donneurs d'ordre, exploitants de réseau, exécutants des travaux) ; il a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.

La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre les trois acteurs d'un chantier. Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles peuvent assumer l'ensemble de ces responsabilités.

Les principales mesures de cette réforme :

Le guichet unique permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux (DICT), les Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service en ligne est rattaché à l'INERIS (1).

L'ajout de mesures supplémentaires de prévention :

- Meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C) et l'obligation de marquer les réseaux au sol avant l'ouverture du chantier ;

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

- Amélioration progressive par les exploitants de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées à compter du 1er juillet 2013 ;
- Arrêt du chantier à la demande de l'entreprise de travaux en cas de différence notable générant un risque entre l'état constaté du sous-sol et les informations portées à sa connaissance au préalable.

Le renforcement des compétences en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux.

Ce personnel doit disposer d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux depuis 2017.

La mise en place de « l'Observatoire national DT DICT » pour faire vivre le retour d'expérience et retenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

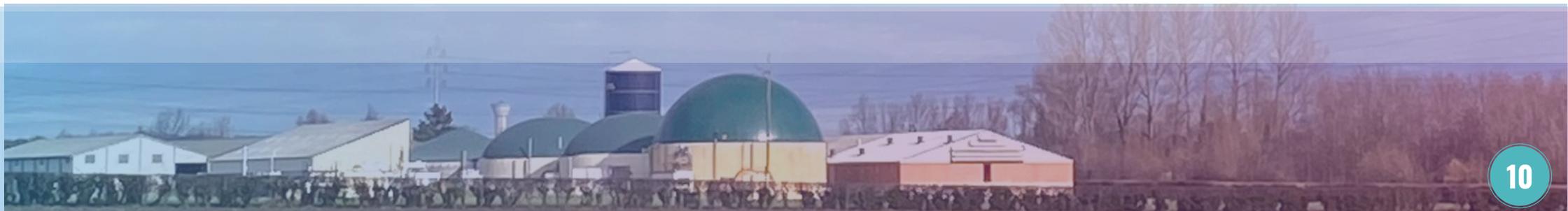
Les différents outils destinés à expliquer les conséquences de la réforme pour les collectivités au titre de maître d'ouvrage, d'exploitants de réseau et d'exécutants de travaux sont accessibles sur les sites :

- Du guichet unique (télé service www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr);

- Ou du ministère (MEDDE – Direction générale de la prévention des risques).

Des brochures spécifiques au rôle de chaque intervenant peuvent y être téléchargées (responsable de projet, exécutant de travaux, exploitants de réseaux, collectivité territoriale).

Nombre d'incidents et clients impactés en 2023		
CONCESSION HISTORIQUE	401 incidents	2030 clients impactés
DSP 2009	12 incidents	0 clients impacté
DSP 2022	0 incident	0 clients impacté
Nombre d'incidents et clients impactés en 2024		
CONCESSION HISTORIQUE	513 incidents	952 clients impactés
DSP 2009	4 incidents	1 clients impacté
DSP 2022	2 incidents	1 clients impacté



LES USAGERS DE LA CONCESSION DE GAZ

Depuis 2008, le TE FLANDRE assure une mission de service public direct aux usagers

- Etude tarifaire (sous ou sur estimation)
- Adéquation de l'abonnement souscrit par rapport aux besoins
- Négociation d'étalement des paiements avec les fournisseurs, dans le cas de difficultés sociales
- Alertes et conseils sur les démarches téléphoniques et à domicile
- Présentation des gestes simples sur les économies d'énergie

Cette mission est déclinée en 9 lieux de permanence au plus près des usagers du territoire.

Bilan de la permanence de 2023 à 2024

2023	362 familles accompagnées
	112 dossiers en gaz
2024	101 dossiers relatifs à l'utilisation des chèques énergie
	456 familles accompagnées
	119 dossiers en gaz
	183 dossiers relatifs à l'utilisation des chèques énergie

PLANNING DE LA PERMANENCE ÉNERGIE

Chèque énergie pour les années 2023 et 2024

Le chèque énergie est un titre de paiement qui permet de payer les factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois...) et les travaux de rénovation éligibles au crédit d'impôts. Il varie entre 48 Euros et 227 Euros et remplace les tarifs sociaux de l'énergie (TPN, TSS). Il est attribué par l'Etat et envoyé par courrier aux bénéficiaires selon le revenu fiscal et la composition du foyer.

Il donne droit à des protections :

- Ouverture de contrat gratuite si emménagement dans un nouveau logement.
- Réduction de 80% des frais d'intervention pour impayé.
- Maintien de la puissance souscrite en cas de difficultés de paiement pendant la période de trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars).
- Relances plus espacées.

Toutes les informations sur chequenergie.gouv.fr

les modalités d'attribution du chèque énergie changent en 2025

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	HAZEBROUCK	SEMAINE PAIRE		
		BERGUES CCAS	WORMHOUT CCAS	CASSEL Centre social
		SEMAINE IMPAIRE		
		MERVILLE CCAS	WATTEN Mairie	STEENVOORDE Centre social
APRES-MIDI	HAZEBROUCK	SEMAINE PAIRE		
		HONDSCHOOTE Espace Gosset		
		SEMAINE IMPAIRE		
		BAILLEUL CCAS		

LES USAGERS DE LA CONCESSION DE GAZ : FOCUS SUR LE COMPTEUR GAZPAR

GRDF travaille depuis 2009 à l'arrivée du relevé automatique à distance en France. Depuis 2016 et jusqu'en 2022, 11 millions de clients gaz naturel ont ainsi été équipés de compteurs communicants Gazpar.

Ces nouveaux compteurs vont permettre de mieux suivre et gérer la consommation de gaz naturel au quotidien.

Depuis le début du déploiement on peut compter 31 146 compteurs installés sur le territoire du TE FLANDRE pour la concession historique dont 16 163 en 2021 et 4942 en 2022. Ainsi que 420 pour la DSP 2009 dont 214 en 2021 et 38 en 2022.



Le point de vue de Valérie DEGHOUY, déléguée territoriale GRDF



Déployés depuis 2017 pour les premiers, les nouveaux compteurs communicants gaz équipent aujourd'hui l'ensemble des 11 millions de foyers français raccordés au réseau. Ces nouveaux compteurs relèvent les données de consommation 2 fois par jour de façon automatique et à distance permettant un suivi quotidien des consommations gaz.

Les données relevées sont directement accessibles depuis l'espace client du site internet de GRDF. Le suivi en temps réel de ses consommations gaz permet de favoriser la mise en place d'actions efficaces de maîtrise de l'énergie.

Au-delà du suivi en temps réel des consommations, l'outil internet du compteur communicant offre diverses possibilités pour comprendre et limiter les dépenses énergétiques d'un foyer :

- Définir l'échelle temps d'analyse de ses consommations (jours / semaines / mois)
- Définir une limite de consommation qui, en cas de dépassement, alerte instantanément l'utilisateur
- Conserver les données de sa consommation de gaz naturel pour suivre son évolution dans le temps (historique sur 3 ans), et ce même en cas de changement de fournisseur.
- Etablir un comparatif entre sa consommation et celles de foyers similaires
- Parmi les autres avantages, le compteur communicant permet d'améliorer la satisfaction client grâce à une facturation sur la consommation effective et non plus basée sur une estimation.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

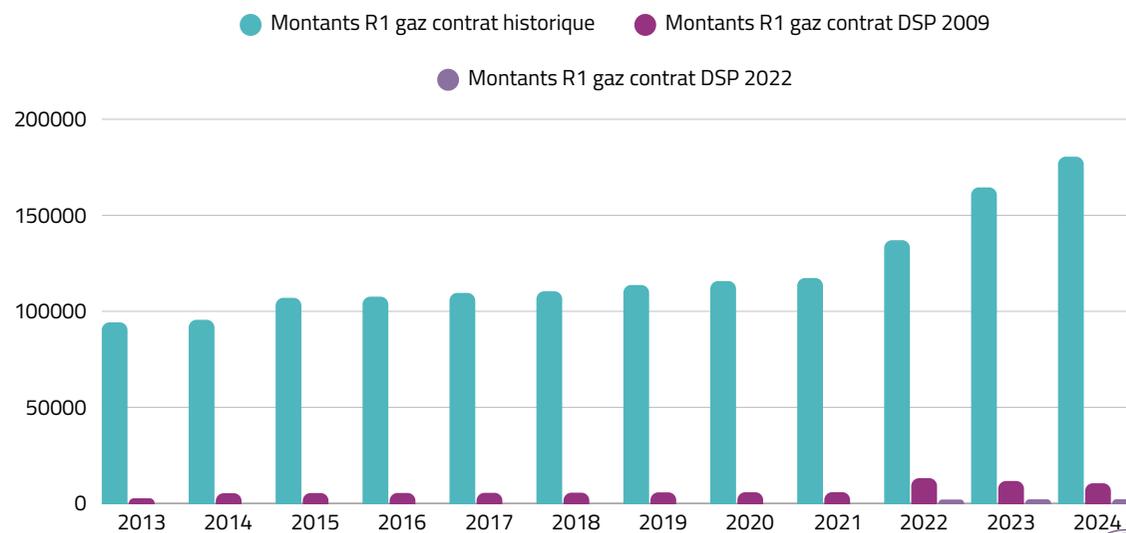
La redevance de concession R1 dite « de fonctionnement », vise à financer des dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission.

R1 GAZ			
MONTANTS CONTRAT HISTORIQUE	MONTANTS CONTRAT DSP 2009	MONTANTS CONTRAT DSP 2022	ANNEES
94 252,63 €	2 635,77 €	-	2013
95 587,23 €	5 266,85 €	-	2014
107 025,00 €	5 369,00 €	-	2015
107 637,00 €	5 411,00 €	-	2016
109 595,00 €	5 475,34 €	-	2017
110 434,00 €	5 550,19 €	-	2018
113 703,00 €	5 713,00 €	-	2019
115 752,28 €	5 776,01 €	-	2020
117 340,46 €	5 814,46 €	-	2021
137 050,90 €	13 106,30 €	1 984,70 €	2022
164 550,20 €	11 641,40 €	2 100,90 €*	2023
180 525,10 €	10 458,30 €	2 134,90 €	2024

* Le CRAC 2023 concernant la DSP 2022 produit par GRDF comporte une erreur relative au montant de la R1. Le chiffre du présent rapport de contrôle est le chiffre exact.

Les CRAC de la DSP 2022 ne mentionnent pas la participation de l'autorité concédante. Le versement de 284 500 € a été réalisé par le TE FLANDRE, le 2 décembre 2022. Il ne figurait pas dans le CRAC 2022. Cela avait déjà été relevé lors du rapport de contrôle 2021/22.

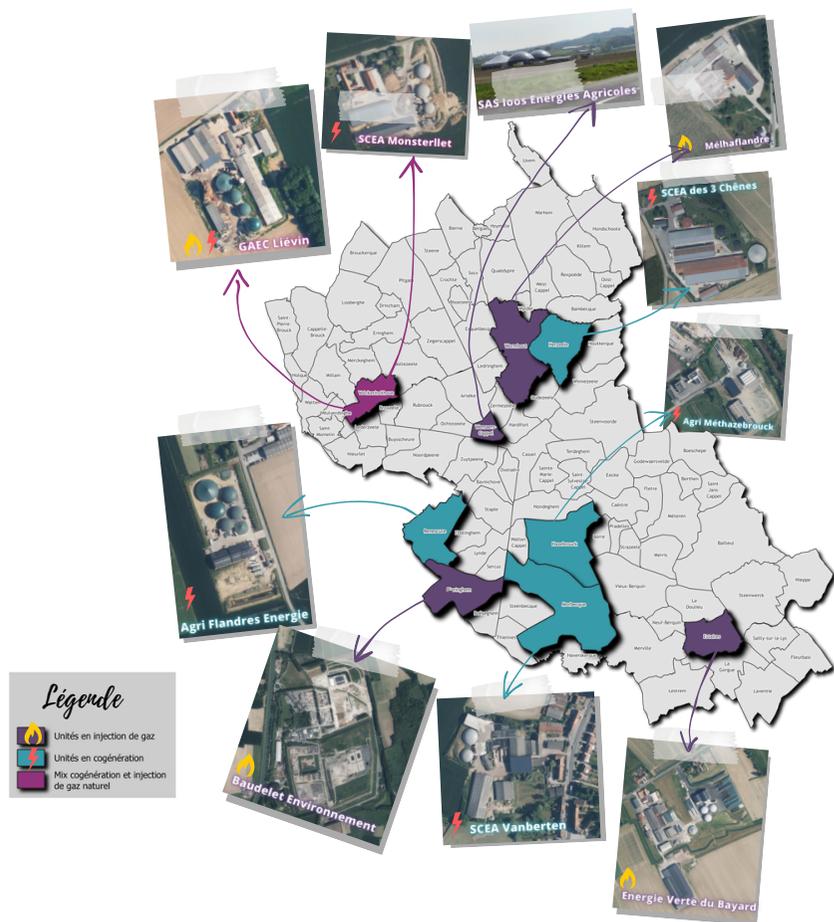
Les CRAC de la concession historique font bien mention de la participation du concédant sur les chantiers à Steenvoorde et Arnèke. Néanmoins une présentation plus détaillée est souhaitée par le concédant afin de retracer les participations publiques. En outre, le concédant souhaite pouvoir suivre de manière détaillée les raccordements sur les zones concernées par ses participations financières (dites amendement Sergent). Il est demandé à GRDF, une attention particulière à ce sujet.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. ABANDON DES ÉNERGIES FOSSILES

Développement du gaz vert et du GNV

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires.



En 2020, la dynamique de développement de la filière biométhane s'est poursuivie avec la mise en service de 17 nouvelles unités de production et une vingtaine de nouveaux sites de méthanisation qui devraient être mises en service en 2021 à l'échelle des Hauts-de-France. Le nombre d'installations injectant sur le réseau de GRDF est donc amené à 34 représentants, à ce jour, une production annuelle de 650 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 160 000 logements neufs.

Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

Sur le territoire des Hauts-de-France, on compte 31 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 188 GWh.

Le TE Flandre en partenariat avec la SEM Energie Hauts de France, SEVEN et le SM SIROM porte un projet de station GNV à Wormhout. Le Permis de construire a été déposé en 2024.

La construction de la station a commencé au printemps 2025 et la station est opérationnelle depuis fin juillet 2025.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. ABANDON DES ÉNERGIES FOSSILES

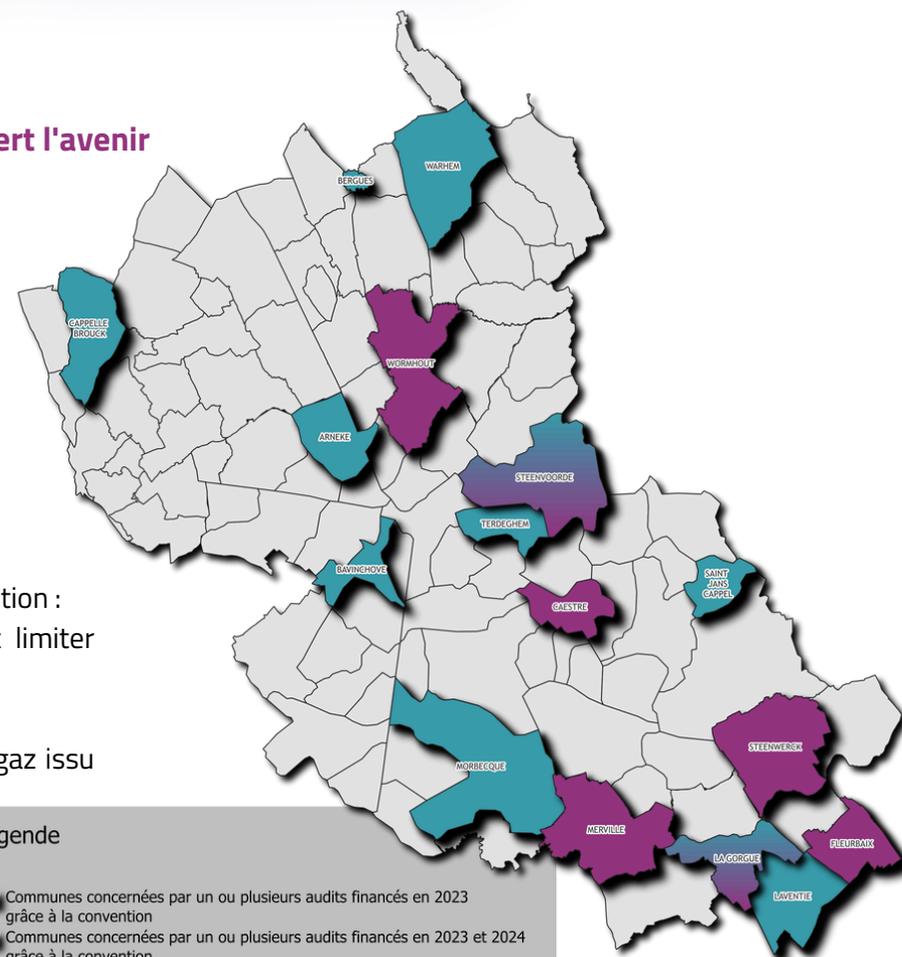
Convention entre le Territoire d'Énergie Flandre et GRDF pour un Territoire Vert l'avenir

Au cœur des préoccupations énergétiques des communes et des intercommunalités depuis des années, le TE FLANDRE propose un accompagnement technique, des participations financières et la réalisation d'infrastructures permettant d'inscrire le territoire dans la transition énergétique.

Dans ce contexte, le TE FLANDRE a renouvelé, le 2 décembre 2021, un partenariat déjà en place avec son concessionnaire, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique par le remplacement de systèmes vétustes par des systèmes performants pouvant utiliser le gaz naturel et le biométhane.

GRDF est notamment reconnu comme un acteur légitime et engagé pour assurer la promotion :

- Des usages gaz naturel visant à réduire les consommations d'énergie primaire et limiter l'émission de gaz à effet de serre,
- Des avantages du gaz naturel,
- Du développement du biométhane, c'est-à-dire du gaz provenant de l'épuration du biogaz issu de la fermentation de matières organiques, également appelé « Gaz Vert »,
- De la sensibilisation aux écogestes grâce à la distribution d'affiches à destination du grand public. Ce sont plus de 300 affiches qui ont été distribuées aux communes du territoire



Légende

- Communes concernées par un ou plusieurs audits financés en 2023 grâce à la convention
- Communes concernées par un ou plusieurs audits financés en 2023 et 2024 grâce à la convention
- Communes concernées par un ou plusieurs audits financés en 2024 grâce à la convention



**ECO
POUSSE**
PAR
ACT'EE

AU 4 ÈME TRIMESTRE 2024,
GRDF ET LE TE FLANDRE ONT LANCÉ
UN AMBITIEUX PROGRAMME À DESTINATION DES ÉCOLIERS DE FLANDRE : ECOPOUSSE.
131 CLASSES REPRESENTANT 2689 ÉCOLIERS ONT BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION À HAUTEUR DE 3
ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX ÉCOGESTES PAR CLASSE. AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE
2024/25.

FAITS MARQUANTS, REUNIONS DE TRAVAIL ET VISITES DE CHANTIERS – 2023 À 2024



Remise du label territoire vert l'avenir
10 janvier 2023



Forum sécurité gaz à Blaringhem
21 janvier 2023



Chantier de maillage de Bollezeele à Cappelle-Brouck
14 février 2023



Mise en gaz de l'unité de méthanisation agricole de Wemaers Cappel
14 avril 2023



Signature de l'avant du contrat de concession historique à Arnêke
27 avril 2023



Lancement du chantier de desserte en gaz de Saint Pierre Brouck et Cappelle Brouck
9 mai 2023



Visite de l'usine SONODE à Saint-Pierre-Brouck
6 juillet 2023



Méteren Salon du Développement Durable
18 novembre 2023



Présentation des projets label local métha des élèves de l'institut agricole d'Hazebroeck
7 décembre 2023



Mise en gaz des communes de Saint-Pierre-Brouck et Cappelle-Brouck
12 avril 2024



Réunion de travail avec GRDF et les communes du territoire à Morbecque
3 octobre 2024 : économies d'énergies dans les écoles



Merville Salon du Développement Durable
23 novembre 2024



Signature d'une convention « Ecole Vert l'Avenir » avec GRDF
20 décembre 2024

- **Qualité et efficacité des interlocuteurs GRDF**
- **Qualité du suivi de la convention de partenariat visant à convertir les bâtiments publics au gaz naturel (abandon du fioul et du gaz propane dans la cadre du programme ACTEE)**
- **Qualité et succès du programme Ecole Vert l'avenir et notamment des ateliers Ecopousse**

Points forts

- **Améliorer la lisibilité des CRAC notamment la valorisation comptable des travaux financés ou co-financés par l'autorité concédante et détailler le montant de redevance (R1 et RODP/ROPDP distinctes)**
- **Les nouvelles canalisations et les nouveaux clients doivent être intégrées au système de gestion, dans les délais les plus brefs**

Points à améliorer

- **Le concessionnaire doit veiller à la qualité des travaux réalisés par ses prestataires (travaux de renouvellement et de branchement notamment), le cas du chantier de Hoymille est une illustration de difficultés rencontrées avec certains prestataires de GRDF**
- **Le devis proposé pour le déplacement de l'ouvrage gaz à Boeschepe s'est avéré erroné, il est demandé au concessionnaire d'améliorer la qualité des devis émis sur le territoire**

Points faibles

30 RUE LOUIS WAREIN
59190 HAZEBROUCK 

03.28.43.44.45 

CONTACT@TEFLANDRE.FR 

WWW.TEFLANDRE.FR 

SIÈGE EN MAIRIE D'HAZEBROUCK 

